

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, mercredi 12 février 2025 à 18h00 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 05 février 2025.

## ORDRE DU JOUR :

- SICOPAL : Adhésion de la Commune de MOIRON
- ECLA – Nouveau règlement de voirie
- Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour implantation d'une antenne relais
- Délibération du quart
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Gérard GIONO, Christian PONARD, Jean Michel GABET, Catherine CORNIER, Franck GUILLOT, Hubert MARTIN, Guy SCHENCK

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jean-Michel GABET

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 11 décembre 2024.**

### **- SICOPAL : Adhésion de la Commune de MOIRON**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Moiron demande son adhésion au SICOPAL. Le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### **- ECLA – Nouveau règlement de voirie**

La Communauté d'Agglomération ECLA a la compétence optionnelle Voirie depuis 2003.

Le financement de cette compétence Voirie est en partie assumé par les Communes selon une règle de remboursement à taux 0 % sur des prix de travaux définis en 2003.

Contrairement au coût des travaux qui ont largement augmenté en 21 ans, la méthode de financement, elle n'a jamais fait l'objet d'actualisation.

Afin de pérenniser la capacité de l'Agglomération à entretenir l'ensemble des voies communales de notre territoire, soit 322 kilomètres, est discuté depuis 2021 en Commissions ou Groupes de travail Voirie comment pourrait être modifié les conditions de financement de la compétence voirie en prenant en compte notamment :

- Le coût réel des travaux
- La volonté d'obtenir une même règle pour l'ensemble des Communes
- Le souhait de maintenir un investissement sur les fonds propres d'ECLA notamment pour les travaux d'entretien courant de la voirie

A la suite des nombreux échanges et de la consultation des 32 Communes durant l'été 2024 a été proposé en Commission Voirie du 7 novembre 2024 la réécriture du règlement de voirie intégrant notamment :

1. Les aspects financiers de la compétence Voirie
2. Travaux concernés et non concernés par la compétence voirie
3. Les règles à respecter en cas de travaux sur voiries communautaires
4. Les Conditions d'intégration dans le réseau de voiries Communautaires

L'ensemble de ces éléments sont détaillés dans le Règlement de voirie joint à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après examen du règlement de voirie et délibération **désapprouve** la proposition du nouveau règlement de voirie ECLA et les nouvelles règles de financement proposé qui en découle

Délibération approuvée à l'unanimité – désapprobation du règlement

### **- Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour implantation d'une antenne relais**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par la société TOTEM France. La demande porte sur l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur les parcelles cadastrées section C n°506 et C n°507 lieu-dit « En Saugier » sur une surface de 60m<sup>2</sup> environ.

La convention sera consentie pour une durée de 12 ans et entrera en vigueur à compter de la date de sa signature, et sera tacitement prorogée par périodes successives de 6 ans.

La Commune percevra une redevance annuelle de 1000€ nets, toutes charges incluses. Le loyer sera revalorisé annuellement de 1% de plein droit, à la date d'anniversaire d'entrée en vigueur de ladite convention, sur la base de la redevance de l'année précédente.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### - Délibération du quart

Par délibération, l'Exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2024 selon la répartition suivante :

BUDGET COMMUNAL		
Chapitre	Crédits ouverts en 2024	25%
21 – Immobilisations corporelles	87 805.00 €	21 951.25 €
23 – Immobilisations en cours	2 000.00 €	500.00 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

### Comptes-rendus de réunions :

Commission Environnement : Hubert MARTIN

En passant par ECLA, la Commune peut bénéficier deux fois par an de l'intervention de l'entreprise Agathe Paysage (gratuitement).

ECLA lance le projet obligatoire PCAET (plan climat-air-énergie territorial). La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 consacre son titre 8 à « la transition énergétique dans les territoires ». Le lieu de l'action est défini : le territoire, là où sont réunis tous les acteurs, élus, citoyens, entreprises, associations ... Autant de forces vives qui ont entre leurs mains « les cartes » pour limiter, à moins de 2°C, le réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la COP21.

SIVOS : Jean-Michel GABET

Remise à neuf de l'aire de jeux, avec demande de subvention : 20% CAF du Jura et 30% DETR. Demande d'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe.

SIDEC : Franck GUILLOT

Avancement des travaux sur la mise en place de la chaudière bois à MOUCAHRD qui sera dédiée à un usage collectif.

### Questions diverses :

Route de Courbette : Suite au risque d'éboulement de l'accotement situé entre la plateforme de déchets verts et le chemin d'accès au belvédère de notre Dame d'Airay, la Commune a pris un arrêté pour interdire la circulation. Les employés du Service Commun Partagé vont sécuriser la partie dangereuse et poser une signalisation réglementaire, pour permettre la mise en circulation de la route.

Aire de jeux : La Commune a effectué la remise en état du mur contigu à l'aire de jeux (le long de la parcelle de Monsieur PAILLARD). L'aire de jeux va être clôturée avec pose d'un portillon.

Séance levée à 20h30



Le secrétaire de séance  
Jean-Michel GABET

